

Procuration pour communiquer à un tiers des informations sur mon dossier Caf

Original des pièces d'identité en cours de validité du demandeur et du mandataire à présenter obligatoirement.

Je soussigné(e),

Madame

Monsieur

.....
allocataire auprès de la Caf de la Haute-Garonne, sous le numéro

domicilié(e):

.....
autorise la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne à communiquer des renseignements sur mon dossier à :

Madame

Monsieur

.....
domicilié(e):



24 rue Riquet
31 046 Toulouse Cedex 9

3230 Service gratuit + prix appel



Cette procuration est valable :

- une journée, le
- 3 mois
- un an maximum

Je prends connaissance que le mandataire (la personne à laquelle je donne procuration) aura accès aux informations confidentielles contenues dans mon dossier (situation familiale, professionnelle, mes droits passés ou en cours...).

Date et signature de l'allocataire précédées de la mention « bon pour acceptation »	Date et signature du conjoint/concubin (<i>obligatoire si vous vivez en couple</i>)	Date et signature du mandataire (de la personne à laquelle la procuration est donnée) précédées de la mention « bon pour pouvoir »

Article 441-6 du Code Pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »

